

Convention Interrégionale de Massif des Pyrénées 2007-2013

Convention d'application «Recherche d'un équilibre durable de l'offre touristique pyrénéenne»

Signée entre l'Etat, les Régions et les Conseils généraux du massif

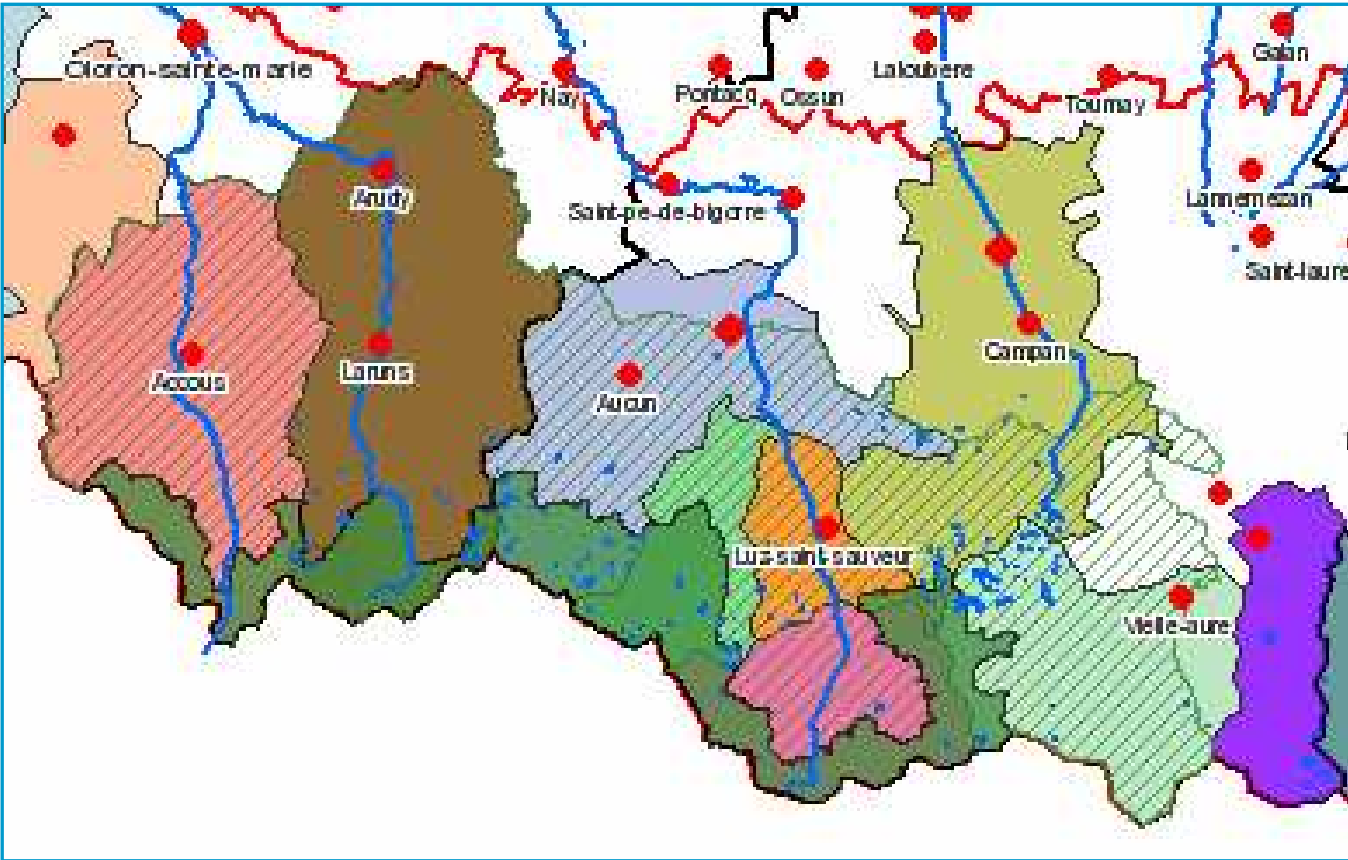
Enjeux

La prise en compte et la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine culturel dans l'offre touristique constituent un enjeu majeur pour faire des Pyrénées une destination exemplaire qui se démarque de la concurrence. Le programme interrégional en faveur de l'économie touristique s'inscrira résolument dans une démarche volontariste de développement durable.

Mesures :

- 1 : Les pôles touristiques pyrénéens
- 2 : Le développement de lignes de produits thématiques de massif
- 3 : La promotion et la coordination du tourisme sur le massif des Pyrénées

POLES TOURISTIQUES PYRENEENS 2010



	Zone coeur		Argeles Gazost - Hautacam - Val d'Azun		Toumalet - Pic du Midi
	Aire optimale d'adhésion		Cauterets		Haute Vallée d'Aure
	Vallée d'Aspe		Gavarnie-Gèdre		
	Vallée de Baretous		Luz		
	Vallée d'Ossau				

© sig-pyrenees, 2010



Objectifs spécifiques

Dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées, il est proposé de développer le principe de contrats de pôles touristiques pyrénéens, qui s'inscriront dans les prérogatives suivantes :

- **organiser et professionnaliser les acteurs touristiques du pôle.**
- **structurer et moderniser l'offre autour de produits et de services de qualité à partir des activités dominantes** (sports d'hiver, thermalisme, thermoludisme, activités de pleine nature, tourisme patrimonial...), dans un souci permanent de répondre aux attentes de la demande et dans une perspective de développement durable.
- **diversifier l'offre**, dans l'optique d'allonger la durée moyenne des séjours et de favoriser la fréquentation durant toutes les saisons.

Devant l'importance de ces objectifs, le programme interrégional en faveur de l'offre touristique s'inscrira résolument dans une **démarche de développement durable** : valorisation du patrimoine culturel et naturel, implication des acteurs locaux et participation des populations locales aux dynamiques de développement touristique, protection des espaces sensibles, développement des projets Haute Qualité Environnementale et actions faisant appel aux énergies renouvelables.

Descriptif des actions

Les actions prioritairement soutenues viseront notamment la recherche de nouvelles vocations des stations de montagne, la diversification de l'offre et une meilleure organisation des acteurs touristiques tout en confortant les activités touristiques traditionnelles :

- *l'organisation et la coordination des acteurs touristiques,*
- *la diversification et la modernisation des produits et de l'offre engagées sur les stations,*
- *le développement des activités pratiquées tout au long de l'année,*
- *une adaptation de l'hébergement touristique.*